Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 28 (1883)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

» et portant l'arme n'a pas d'autre honneur à rendre qu'à prendre
» la position militaire et à diriger le regard sur le supérieur à sa-
» luer ; mais que l'homme en marche et portant l'arme *suspendue*
» devait en outre saluer en portant la main à la coiffure. »

— 4 mai, N° 66/47. Le contrôle des sabres d'officiers ne se fera plus gratuitement, mais au prix de 1 fr. plus les frais de transport ou d'emballage.

— 4 mai, N° 7/29, transmettant l'ordonnance du Conseil fédéral, du 16 avril 1883, qui modifie celle du 13 septembre 1878 concernant l'introduction de l'enseignement de la gymnastique pour la jeunesse masculine dès l'âge de 10 à 15 ans. D'après cette ordonnance les autorités cantonales sont tenues de faire donner dans les écoles primaires et dans celles qui les remplacent, ainsi que dans les établissements publics et privés, un enseignement de gymnastique divisé en deux degrés, obligatoire. Le Conseil fédéral aura le droit de contrôler cet enseignement « de la manière qui lui paraîtra convenable » et les cantons devront lui faire rapport, à la fin de chaque année scolaire, d'après un formulaire qui leur sera envoyé à cet effet.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral vient d'adopter le modèle de coiffure et de petites épaulettes pour la cavalerie présenté par le département militaire fédéral et d'autoriser la dépense nécessaire pour doter les recrues de cette nouvelle coiffure. Le modèle est en feutre noir, bordé en haut, en bas et aux doubles visières d'une forte bande de métal bleu avec une bande verticale et une chaînette autour de la partie basse ; pompon de métal avec aigrette noire ; étoile devant avec numéro et cocarde cantonale en haut à gauche. En somme, c'est une gracieuse coiffure, qui ressemble un peu à celle des hussards français. Voilà donc une première et forte brèche à la « coiffure unique » tant vantée il y a une douzaine d'années.

M. le commandant du génie français Seewer, qui assistait l'an dernier à nos manœuvres de division, vient remplir à Berne les fonctions d'attaché militaire à l'ambassade de France. Il relève M. le commandant Patry, qui rentre à son corps, laissant en Suisse les meilleurs souvenirs.

Fribourg. — M. le major de Zurich, commandant du 15e bataillon, a été nommé lieutenant-colonel et commandant du 5e régiment d'infanterie en remplacement de M. le lieutenant-colonel de Reynold, mis à disposition.

Genève. — Sur la proposition du département militaire, M. le premier lieutenant Max Frutiger a été nommé capitaine dans les carabiniers de landwehr.

Vaud. — M. le capitaine-adjudant L. Freymond, à Moudon, est promu au grade de major et commandant du bataillon de landwehr n° 4.

— M. Théophile Chevalley, à Chailly, a été nommé major de carabiniers et commandant du 1er bataillon de carabiniers L.

— MM. les officiers et sous-officiers de Lausanne ont eu le plaisir d'assister à deux conférences fort intéressantes de M. le colonel Coutau sur les manœuvres du 2e corps français en 1882. Nous espérons pouvoir en publier quelques extraits, ainsi que de celles de M. le colonel-divisionnaire Ceresole sur les manœuvres italiennes, auxquelles il a assisté.

France. — Les journaux de Bordeaux annoncent la mort du général de Courten, décédé subitement, d'une congestion, en prenant un bain. Bien que né en France, le général de Courten est originaire du Valais. Il commandait la 35e division d'infanterie, comprenant les subdivisions de Saintes, La Rochelle, Libourne et Bordeaux. Bon officier général, il s'était distingué aux armées de la Loire, en 1870-1871, par son entrain, la bonne tenue de ses troupes et la précision de ses ordres. Il avait longtemps commandé la Légion étrangère en Afrique.

Un de ses frères a servi le Saint-Siège.

Allemagne. — Le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin Frédéric-François II, vient de mourir à Schwerin, à l'âge de 60 ans. C'était un des meilleurs généraux de l'armée allemande. Il commandait, pendant la guerre de 1870-1871, le fameux treizième corps qui se fit si lourdement sentir à Toul, à Reims et dans la campagne de la Loire, où il devint toute une armée combattant sans relâche contre celles du général d'Aurelle de Paladines puis du général Chanzy, dès les environs d'Orléans à ceux de Laval. Ainsi les principaux jouteurs des campagnes de la Loire, d'Aurelles et Chanzy d'une part, von der Tann et Mecklembourg, d'autre part, ont disparu de la scène.

Le grand-duc de Mecklembourg régnait depuis 1842 et il remplissait depuis 1871 les fonctions impériales d'inspecteur-général de l'armée.

— D'après un ordre de cabinet, en date du 17 mars dernier, des voyages d'état-major auront lieu cette année dans la garde, les Ier, IIe, Ve, VIe VIIe, VIIIe, IXe, Xe et XVe corps d'armée.

Angleterre. — Une nouvelle décoration la *Royale croix rouge*, vient d'être créée pour récompenser les femmes de toute nationalité qui se seront distinguées en soignant les malades et les blessés de l'armée et de la marine. Elle consistera en une croix émaillée de rouge cramoisi et bordée d'or ; sur les bras de la croix seront écrits les mots : Foi, Espérance, Charité et la date de l'institution, 23 avril 1883; ruban bleu foncé bordé de rouge, formant nœud sur l'épaule gauche.

Suède. — Le gouvernement fait fabriquer actuellement 500 fusils à répétition, système Jarmann, qui probablement seront livrés aux troupes cet été même pour des essais. Cette nouvelle arme a un petit calibre, 10mm,15, et un mécanisme à répétition fixé d'une manière permanente. L'infanterie norvégienne adopterait aussi le fusil Jarmann.